

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 14 juin 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 7 juin 2024, s'est réuni à la Salle du conseil en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie-Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Marjorie JACQMART, Marie Françoise DUPONT, Viviane COASNE, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Alain GOURMAUD, Thérèse LESIEUX, Pierre-Yves ANSELMET, Françoise BETRANCOURT, Philippe BOEZ, Dominique VASSEUR, Micheline SWIASTEK, Olivier BRUNIAU, Thomas DEMORY, Christine LE VELY, Michel DEMORY

Excusés : Didier LAUPIES procuration à Fabien BOURIEZ, Frédéric GISCARD procuration à Eric MOREAU, Gilles MARLIER procuration à Marie-Yacinthe BRASSART, Isabelle DUBOIS procuration à Alain GOURMAUD, Dorothée CUIGNEZ donne procuration à Christine LE VELY
Absents : Raphaël BRICE – Claude UZNANSKI

Madame Marjorie JACQMART est élue secrétaire.

- **Présentation de Mme Delphine DUHEM**, nouvelle Directrice Générale des Services arrivée le 3 mai pour succéder à Mme Valérie VINCENZI .

- Mme le Maire propose à l'assemblée d'envoyer par courrier traditionnel à tous les élus, uniquement la convocation et la note de synthèse, **les annexes seraient envoyées par voie dématérialisée** sauf aux 4 élus n'ayant pas de boîte mail. A la majorité, l'assemblée rejette cette proposition.

DELIBERATION SUPPRIMEE

Le point 8 relatif à la demande de subvention pour la commémoration : c'est une décision.

DECISIONS

1 - Les manifestations prévues dans le cadre du 80eme anniversaire de la Libération ont obtenu le Label national et nous avons été invités à déposer **une demande de subvention**, ce qui a été fait pour un montant de 4000€. Nous aurons la réponse en juillet.

2 - Fixation du droit de stationnement d'un taxi

Le 10 avril 2024 Monsieur Théo DILIBERTO a demandé une autorisation de stationnement de taxi sur la commune. Le 3 juin, j'ai signé un arrêté l'autorisant et fixant le tarif du droit de stationnement à 100 € / an

INFORMATIONS

Communauté d'agglomération

Mme le Maire informe l'assemblée que le 15 juin, le Conseil communautaire de l'intercommunalité Cœur d'Ostrevent a, à l'unanimité, autorisé M.DELANNOY, président, à demander à M.le Préfet, le passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération ce qui était jusqu'alors réservé aux intercommunalités avec une population supérieure à 50 000 habitants et une ville centre de plus de 15 000 habitants. Depuis quelques années, une communauté de communes ayant une unité urbaine supérieure à 15 000 habitants peut devenir une communauté d'agglomération à condition que les villes de l'unité (Somain et Fenain) ne soient pas séparées de plus de 250m par une zone non habitée et que la communauté de communes ait bien toutes les compétences obligatoires, ce qui est le cas pour Cœur d'Ostrevent.

Ce passage permettrait d'obtenir des dotations plus importantes.

Toutes les communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois, ce que nous ferons lors du prochain conseil municipal prévu le 6 septembre prochain.

Demande de subvention dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération

Le président de la République a souhaité que le cycle commémoratif du 80^{ème} anniversaire de la Libération constitue un temps fort pour l'ensemble de la nation. La commune a adhéré à ce projet et a été labellisée. Le 30 mai dernier, le Préfet nous a informés que le gouvernement a décidé de créer un fonds de soutien afin d'aider les projets locaux. J'ai envoyé une demande de subvention.

Réhabilitation de la cité Agache

La réhabilitation des logements de Maisons et Cités progresse. Tous les logements seront rénovés au printemps 2025.

Grâce à la clause sociale d'insertion, les entreprises qui répondent à un marché public ont l'obligation de faire appel pour un certain nombre d'heures à des personnes demandeurs d'emploi de longue durée, si possible locaux. C'est la cellule « emploi » de Cœur d'Ostrevent qui suit le dossier. 10 Fenainois ont participé aux chantiers de Maisons et Cités : pour 2 d'entre eux, cela s'est transformé en CDI. Pour 5 ce sont des CDDI, non pas qu'ils soient moins bons mais parce que les entreprises sont frileuses... Il y a eu 3 échecs dus à des problèmes de comportement.

Le même dispositif s'applique aux opérations intégrées mais je n'ai pas encore le bilan. Ces opérations intégrées se terminent, de même que l'aménagement du site du terril. L'inauguration est prévue le samedi 28 septembre, le matin pour la cérémonie officielle et, pour le public un temps festif l'après-midi.

Le bailleur Maisons et Cités a présenté son projet d'aménagement de la rue Taffin. Pour rappel, il reste 4 propriétaires. Les autres maisons ont été abattues par le bailleur suite aux désordres structurels constatés. Maisons et Cités a déposé un permis d'aménager pour 8 parcelles libres de constructeurs.

Bonne nouvelle ! 2 parcelles sont cédées à FILIERIS qui va construire un cabinet médical pouvant accueillir 3 médecins, soit un de plus qu'actuellement. Le cabinet actuel sera fermé.

Eclairage public

Suite à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public, les consommations ont baissé de 49% entre 2021 et 2023. Les dépenses qui étaient de 44 049 € en 2021, 52 470 € en 2022 alors que le prix de l'électricité commençait à s'envoler, sont descendues à 47 012 € en 2023, sachant que le tarif du kw est passé de 13,74 € en 2021 à 32,10 € en 2023 soit 141%.

Si on regarde la répercussion sur l'état de la délinquance sur la commune. J'ai comparé la période octobre 2021 à septembre 2022 donc avec éclairage avec la période mai 2023 à avril 2024 donc sans éclairage. Je précise que nous ignorons à quelle heure les délits ont été commis, ce peut être de nuit mais aussi en journée.

	Oct 2021-sept 2022	mai 2023 – avril 2024
Vols simples	25	34
Vol de voiture ou dans voiture	9	5
Cambriolages	14	14
Dégradations	10	13
Coups et blessures	31	28

Motion du collège V.Hugo de Somain

Dans notre séance du 23 février dernier, nous avons décidé d'envoyer un courrier à la ministre de l'Education nationale. Ceci pour manifester notre soutien à l'équipe éducative du collège V.Hugo qui dénonçait la baisse de dotation entraînant une suppression de classe, une augmentation des effectifs et la disparition de groupes.

La Ministre a répondu le 2 mai et la Rectrice le 30 mai. Selon elles, la rentrée devrait bien se passer puisque la moyenne par classe serait de 26,8 alors que le seuil d'ouverture est à 26,9 en 6^{ème} et 28,9 dans les autres niveaux. Une délégation de l'établissement a été reçue par la Rectrice en février : 10 heures postes supplémentaires ont été accordées puis 25h pour les groupes de niveaux en 6^{ème} et 5^{ème} étant donné les résultats faibles aux évaluations.

Le courrier de réponse a été envoyé au collège.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2023

Mme le Maire fait remarquer que dans le compte-rendu le nom de Mme CUIGNEZ a été oublié.

A L'UNANIMITE

FINANCES

1 . Tarifs école de musique

Avant d'aborder la question des tarifs, Mme le Maire présente le bilan de l'année...

L'école compte 40 élèves dont un gratuit puisqu'il joue dans l'harmonie : 9 en éveil musical, 10 en piano/ guitare, 2 en piano avec un autre instrument, 18 en formation musicale et instrumentale. La Directrice regrette que beaucoup d'élèves quittent l'école de musique après quelques années.

Le salaire des professeurs représente une dépense de 56 150,96 € pour l'année et la participation des familles : 3 991€ soit 7 % du coût sans compter les autres frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire de maintenir les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2024/2025.

A L'UNANIMITE

2 . Tarifs Restauration scolaire

Le marché de restauration scolaire a été renouvelé avec la société API restauration pour la période 2024-2027. Les tarifs des repas facturés à la commune sont les suivants :

- ✓ Tarif maternelle : 2.55 € HT – 2.69 € TTC
- ✓ Tarif primaire : 2.55 € HT – 2.69 € TTC
- ✓ Tarif adultes 3.17 € HT – 3.34 € TTC

Et ont donc augmenté de 16%. Cette augmentation pourrait être répercutée, au moins en partie, sur la participation familiale mais les tarifs de 12% ont déjà été augmentés au 1^{er} janvier de cette année parce que 5 personnes avaient été recrutées pour le temps de pause méridienne en raison de l'augmentation des rationnaires.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire de maintenir les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

A L'UNANIMITE

3. Surveillance du 14 juillet – vacations des intervenants

Un appel a été lancé aux personnes impliquées dans la vie locale pour participer à la surveillance du site accueillant les festivités du 14 juillet soit :

- 2 personnes à 150€ pour la nuit du 13 au 14 juillet afin de surveiller les structures gonflables installées pour les Olympiades du 13 juillet et qui resteront sur place durant la nuit pour être utilisées le 14 juillet.
- 8 personnes de 14h à 19h le 14 juillet à 100€ la vacation.

Le conseil Municipal valide la proposition : 2 personnes durant la nuit du 13 au 14 juillet à 150 € brut la vacation et 8 personnes de 14h à 19h à 100 € brut la vacation.

A L'UNANIMITE

4. Remboursement ALSH 2024

Trois familles demandent le remboursement des frais d'inscription à l'ASLH (1 pour ALSH février, 1 pour ALSH avril, 1 ALSH juillet).

Le conseil municipal accepte le remboursement des droits d'inscription aux familles dont les montants s'élèvent à 45.78 €, 56.80 €, et 126.75 €

A L'UNANIMITE

5. Remboursement des droits d'inscription au voyage à Keukenhof

Un voyage à Keukenhof a eu lieu le 13 avril 2024. Une famille n'a pu y participer pour raison familiale.

Le conseil municipal décide le remboursement des droits d'inscription au voyage dont le montant s'élève à 76.00 €

A L'UNANIMITE

6. Versement d'une indemnité exceptionnelle

Un enfant en situation de handicap inscrit à la cantine, nécessitait la présence d'une personne pour s'occuper exclusivement de lui sur la pause méridienne. Mme DEREMER s'était portée volontaire et a assuré ce rôle bénévolement durant une période scolaire jusqu'à l'admission de l'enfant dans une structure spécialisée.

Le conseil municipal décide de lui allouer une indemnité exceptionnelle de 200 € pour la remercier de son investissement.

A L'UNANIMITE

7. Demande de subvention Fonds Vert

Propriété de la commune, le site du marais fait partie des dix entités naturelles gérées par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut. La rédaction d'un premier plan de gestion (2018-2022) a débouché en 2022 sur une convention de partenariat signée entre la commune et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, légitimant l'intervention de ce dernier en tant que structure gestionnaire.

Dans la continuité de la gestion de ce dossier, le Parc peut candidater au Fond Vert pour la restauration des végétations ouvertes et amphibies du marais

Le projet présenté permettrait de concrétiser les opérations de restauration stratégiques indiquées dans le plan de gestion en réponse aux problématiques telles que le manque de gestion des mégaphorbiaies, l'assèchement des fossés et des prairies

Les travaux consistent en la réouverture des mégaphorbiaies et des prairies par débroussaillage, le reprofilage des berges, la création de mares et étrépage expérimental pour préserver la biodiversité des zones humides ainsi que la remise en lumière des fossés

Le budget prévisionnel est de 141 900 € TTC avec le plan de financement suivant :

- 110 900€ par l'Etat au titre du Fond Vert
- 25 000€ par la Fondation du Patrimoine
- 6 000€ par autofinancement du Parc

Le conseil municipal valide le projet présenté par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut puisqu'il concerne des parcelles communales

A L'UNANIMITE

8. Secteur Jeunes : Pénalités Week end fou

La municipalité organise des séjours pour le secteur jeunes (week end fous). Les séjours sont pris en charge par la municipalité. Nous avons constaté que certains jeunes annulaient leur participation sans justification valable, et parfois à la dernière minute. Il n'est pas toujours possible de remplacer les absents.

Le conseil municipal décide d'instaurer une pénalité pour toutes demandes d'annulation tardives et non justifiées soit 100 € qui serait applicable en cas d'annulation sans certificat médical ou en cas de décès avec justificatif. Il y aura une liste d'attente avec possibilité de remplacer. Si nous parvenons à remplacer, pas de pénalité.

ABSTENTION	3 (D.CUIGNEZ, T.DEMORY, C.LE VELY)	POUR	24
-------------------	---	-------------	-----------

9. Revalorisation des tarifs de garderie péri-scolaire

Lors du conseil municipal du 12 avril, les tarifs de la garderie périscolaire ont été revalorisés. Un tarif à la demi-heure a été approuvé. Pour paramétrer les tarifs dans le logiciel inoé le conseil municipal approuve d'établir un tarif au ¼ d'heure.

A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

10. Activité accessoire de la directrice de l'école de musique

Le conseil municipal décide de reconduire l'activité accessoire de la directrice de l'école de musique du 1^{er} septembre 2024 au 31 juillet 2025 au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon de 4h à 8h hebdomadaires selon les besoins

A L'UNANIMITE

11. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents à compter du 1^{er} septembre (professeurs école de musique)

L'école compte 2 professeurs titulaires mais des emplois pour besoins occasionnels occupés par des agents non titulaires doivent être créés par délibération.

Le conseil municipal valide la création des suivants pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025, postes des professeurs de musique :

- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 3 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 5 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 7 h 00 hebdomadaires maximum
- ↳ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à 6 h 00 hebdomadaires maximum

A L'UNANIMITE

12 . Recrutement d'un agent en contrat d'engagement éducatif

Afin de constituer les équipes d'animateurs pour faire fonctionner les ALSH de juillet, par délibération n°2024-012 en date du 23 février 2024 - 6 postes ont été ouverts pour le secteur jeunes. Au vu des effectifs, il convient de créer un 7^{ème} poste contrat d'engagement éducatif.

Le conseil municipal valide l'ouverture d'un poste d'agent sous contrat d'engagement éducatif

A L'UNANIMITE

INSTITUTIONS

13. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Par courrier en date du 21 juillet 2023 et 17 janvier 2024, le Préfet du Nord nous faisait part de la mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) définies à l'article 15 de la loi accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi APER) du 10 mars 2023. Les propositions de création de ZAER doivent être recueillies en préfecture. Ces propositions permettront de disposer d'une première cartographie des ZAER pour l'ensemble de la région Hauts de France avant soumission au comité régional de l'énergie.

Les ZAER ont été identifiées sur le portail cartographique en ligne. Le public a été consulté. L'instruction des projets situés dans ces zones pourrait bénéficier de procédures accélérées. Tout projet hors zone quel que soit le type d'énergie ou en zones urbaines pour d'autres énergies renouvelables peuvent faire l'objet d'une étude classique.

Le conseil municipal approuve les zones identifiées d'accélération et d'exclusion pour les énergies renouvelables, autorise madame le maire à présenter la délibération et ses annexes au référent préfectoral, signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A L'UNANIMITE

14. INSEE : Approbation de la convention « Enquête Famille 2025 »

Le recensement des habitants de la commune sera réalisé en 2025. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

En 2025, l'enquête familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui (enfant résidant hors du logement, contacts des grands-parents avec leurs petits-enfants...), sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

L'enquête familles est une enquête réalisée par l'INSEE depuis 1954 ; elle n'est conduite que tous les dix ans environ, pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) ; Elle est menée sur auprès d'un échantillon de 2000 communes environ tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. L'enquête a vocation à être représentative au niveau régional.

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention entre la mairie et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025 et tous les documents relatifs à ce dossier.

A L'UNANIMITE

15. Adhésion au groupement de commandes 2025 – 2029 relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et ou d'Etat Civil

Afin d'éviter à chaque commune de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation et à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures administratives, la restauration de documents d'archives, la fourniture de papier permanent et la réalisation de numérisation de documents d'archives.

En septembre 2020, la commune a adhéré à ce service. La convention arrive à échéance en fin d'année.

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Groupement de commandes proposé, approuve la convention constitutive du groupement de commande et autorise Mme le Maire à signer la convention.

A L'UNANIMITE

16. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune

Dans le cadre de son assermentation, Thomas MARTIN (ASVP) est autorisé à verbaliser certaines infractions. Pour cela, la collectivité doit conventionner avec l'agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Lorsque la municipalité avait décidé l'implantation d'une vidéo protection, M.T.DEMORY s'était montré réticent, il aurait préféré une police municipale, or, aujourd'hui, alors que l'ASVP municipal est autorisé à dresser des PV, M.T.DEMORY s'abstient. Interrogé, il estime que « *c'est trop flou* »

Voici le rappel du texte : Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) interviennent sur la voie publique après agrément du procureur de la République et assermentation par le tribunal de police. Ils sont compétents pour constater et verbaliser les cas d'arrêts, de stationnements gênants, abusifs ou interdits, le manque de respect des dispositions des règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies publiques.

M.BRUNIAU évoque les rassemblements de personnes parfois avinées à l'arrière du magasin Carrefour et jetant des déchets dans les jardins. L'agent municipal rappelle à l'ordre et la police est informée lors de nos réunions régulières mais il est difficile de verbaliser. L'un d'eux a fait l'objet d'un rappel à l'ordre auprès du Procureur pour avoir uriné sur un mur.

Le conseil municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre de verbalisation électronique sur le territoire de la commune, autorise madame le maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier. La convention jointe en annexe détaille les engagements de chaque parties et la mise en œuvre du dispositif de verbalisation électronique.

ABSTENTION 4 (D.CUIGNEZ, T.DEMORY, C.LE VELY, M.DEMORY)

POUR 23

URBANISME – TRAVAUX

17.Maisons et cités – convention de rétrocession – cité Agache – Rue Taffin

Suite à la démolition des 10 logements appartenant à Maisons & Cités, rue Taffin, le bailleur a un projet d'aménagement : création d'un lotissement de 7 lots libres de construction et d'un macrolot.

Le conseil municipal approuve la convention de transfert dans le domaine de la commune, des voies, réseaux et espaces communs au droit du projet de lotissement de la cité Agache – Rue Taffin et autorise madame le maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

ABSTENTION 1 (D.CUIGNEZ) POUR 26

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le bilan mensuel des délits :

Avril : 3 cambriolages – 2 vols sans violence – 1 vol contre une entreprise – 1 dégradation – 4 coups et blessures volontaires.

8 contrôles sur 1 cyclomoteur et 26 voitures : 6 verbalisations

Mai : 1 vol à la roulotte – 7 cambriolages dont 4 dans l'habitation principale – 1 dégradation de biens privés – 5 coups et blessures

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 6 septembre

Arlette DUPILET
Maire de Fenain



Marjorie JACQMART
Secrétaire de séance

